



*Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate*

Taxe Environnement **La Municipalité consulte les citoyens**

Chertsey, le 6 avril 2017 – Plus de 150 personnes étaient réunies à la salle communautaire de Chertsey, samedi dernier, pour entendre et questionner le projet de règlement sur la taxe pour la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des cours d'eau et des milieux humides (ci-après appelée la taxe Environnement) présenté par la Municipalité.

Ce projet, qui permet d'apporter une solution globale à plusieurs problématiques du territoire, vise à donner à la Municipalité plus de contrôle sur la qualité et la quantité de ses cours d'eau et à améliorer la qualité de vie de sa population. Chertsey a une superficie de 300 km², est située en montagnes et compte 166 lacs. L'ensemble du projet répond à des préoccupations de sécurité civile, d'environnement, de développement durable et de conservation du patrimoine naturel. Le maire, M. Michel Surprenant, a présenté une vision de Chertsey intitulée « La nature à notre portée » qui énonce que le développement de Chertsey dépend de la conservation de ses milieux naturels et du maintien des conditions environnementales qui en font la notoriété.

Parmi les actions proposées à court, moyen et long terme, la Municipalité souhaite développer des accès publics à des plans d'eau, procéder à l'entretien et à la réparation de barrages municipaux, aménager des trappes à sédiments près des cours d'eau et modifier son plan et ses règlements de zonage selon les délimitations des bassins versants. Pour financer ces actions, il est proposé qu'une taxe foncière générale supplémentaire soit investie dans l'environnement, soit 0,0215 \$/ 100 \$ d'évaluation, c'est-à-dire que pour un immeuble dont l'évaluation municipale est de 100 000 \$, il en coûterait annuellement 21,50 \$ au propriétaire. De plus, la Municipalité croit qu'il est de sa responsabilité d'offrir aux propriétaires de barrages privés la possibilité de le(s) municipaliser et a présenté ses réflexions en ce sens.

À la lumière des questions et commentaires reçus, la municipalité de Chertsey, qui a aussi fait l'exercice avec ses employés, finalisera son projet de règlement qui, de manière générale, suscite l'accord et l'intérêt des Chertsoises et Chertsois.



Michel Surprenant, maire, Linda Paquette, directrice générale,
entourés des élus municipaux.



Espace citoyens

La municipalité de Chertsey est située dans les montagnes de Lanaudière. Elle est reconnue pour ses 166 lacs et appréciée des villégiateurs qui font tripler sa population en période estivale. Les 5 000 Chertsois sont fiers de leur histoire vieille de plus de 150 ans, de la nature généreuse qui les entoure et des artistes qui s'en inspirent.